

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 21 SEPTEMBRE 2015

### **Membres présents**

Le conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du 30 septembre 2014.

- Présents : 11 / 20
- Votants : 11 / 15

Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 17H30.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Le secrétariat de séance est assuré par M. Stéphane ROCQUE, DAF.

### **Ordre du jour**

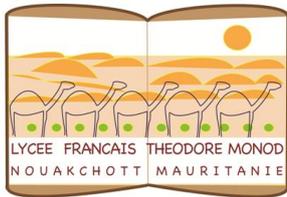
- Le point unique est la modification du calendrier scolaire (permutation d'un jour férié).

**Le secrétaire de séance**

**Le Proviseur**

**Stéphane ROCQUE**

**Bruno LASSAUX**



M. Lassaux explique l'objet de ce conseil d'établissement extraordinaire, en l'occurrence la modification du calendrier scolaire et notamment de la liste des jours fériés.

En effet, la fête de Tabaski a lieu le jeudi 24 septembre, aussi le risque est grand que la journée du vendredi 25 soit très perturbée et marquée par un absentéisme important, notamment chez les élèves mauritaniens.

L'idée est donc de substituer comme jour férié le vendredi 25 septembre au mercredi 11 novembre : celui-ci se situe en effet en milieu de semaine, peu de temps après les vacances de Toussaint, et ne serait respecté que par le lycée français. Le choix du 25 septembre semble donc plus judicieux que le 11 novembre.

M. Perpoil, représentant des personnels enseignants, intervient en qualité de porte-parole de ses collègues, pour évoquer une autre solution qui consisterait à choisir un autre jour férié de substitution, en l'occurrence à la fin de l'année scolaire. Ce choix a semblé plus judicieux à certains collègues, d'un point de vue pédagogique, afin notamment de terminer le programme dans une période de fin d'année tendue en terme de calendrier.

Le choix consisterait donc entre le lundi de Pâques (28 mars) et le lundi de Pentecôte (16 mai). Un des inconvénients de cette proposition est qu'elle marque une rupture dans l'équilibre entre fêtes chrétiennes et fêtes musulmanes.

Autre point abordé par M. Perpoil : si le Président mauritanien décrète le vendredi 25 septembre férié, cela revient à ne pas modifier le calendrier prévisionnel.

M. Lassaux précise que l'Ambassadeur de France avait signifié que cette décision présidentielle ne s'appliquerait qu'aux fonctionnaires mauritaniens et en aucun cas aux fonctionnaires français.

Le vote porte sur le choix du 11 novembre comme jour férié de substitution : vote pour à l'unanimité (11 voix)

La séance est levée à 17h45.